

TRIBU/A³

Attribution - Auteur - Autrice



Séance 1 – Construction historique et culturelle de l’attribution 19 janvier 2022

(Séminaire en ligne : <https://sciencespo.zoom.us/j/93665673044>)

Dans le processus d’individualisation de la création et de l’émergence du sujet qui ont participé à la reconnaissance juridique de la propriété littéraire et artistique, quel rôle a joué l’attribution des œuvres ? La signature des créations par leurs auteurs a-t-elle été un préalable, une condition ou une conséquence de la consécration du sujet auteur ? Quel est le sens historique et culturel de l’acte de signer une œuvre ou de l’attribuer à un auteur ou une autrice ?

Animation : *Séverine Dusollier* et *Valérie-Laure Benabou*

Interventions :

- *Laurent Pfister (Université Paris 2 Panthéon Assas) : L’attribution de la qualité d’auteur en droit – Perspectives historiques*
- *Charlotte Guichard (Directrice de recherche CNRS (Institut d’histoire moderne et contemporaine) : Signature et attribution des oeuvres au 18e siècle*
- *Alain Pottage (Sciences Po) : La fonction de la signature au 18^{ème} siècle*
- *Géraldine Blanche (Sciences Po) : La griffe comme signature des créations de mode*

Discussion

Le séminaire, qui s’inscrit au sein du cycle de workshops du projet TRIBU/A³, a vocation à croiser les savoirs, notamment juridiques, historiques, culturels, à analyser et comparer les processus d’attribution et de contribution et de reconnaissance des auteurs/autrices dans différents domaines. Il se destine à tous les publics intéressés, professionnels, chercheurs, étudiants et son format discursif autorise une intervention spontanée de ceux qui le souhaitent.

Ce projet est le fruit d’un partenariat entre le [DANTE](#) de l’UVSQ/Paris Saclay et l’[Ecole de Droit de Sciences Po](#), avec la collaboration de [l’Institut des Sciences Sociales du Politique](#) (ENS Paris-Saclay/CNRS) et le soutien de la [MSH Paris-Saclay](#), sous la direction scientifique de [Valérie-Laure Benabou](#) et [Séverine Dusollier](#), et la contribution de [Mélanie Clément-Fontaine](#) et de [Marie Cornu](#).

L'idée maîtresse du projet TRIBU/A³ est d'interroger le phénomène « d'appariement » d'une création ou d'un artefact à un sujet, individuel ou collectif et pour cela, envisager les processus de liaison et d'identification qui s'engagent ou non (pourquoi ?) entre cet objet et le sujet, mais aussi revenir sur le concept d'auteur et d'authorship qui sous-tend ou justifie ce lien attributif. Comment une personne peut-elle se penser, se revendiquer et se voir reconnaître juridiquement, socialement, auteur ou autrice de la production issue de son travail, par, en amont et au-delà des outils de la propriété intellectuelle dont le modèle, individualiste et exclusiviste, est porteur d'invisibilisation ?

L'intérêt d'une telle recherche est renouvelé par un triple phénomène : l'irruption croissante d'une approche critique du droit qui se nourrit des recherches en sciences sociales et de questions de genre, de race et de post-colonialisme ; le renouvellement des questionnements autour de la propriété par la figure et la pratique des communs ; le développement des technologies de l'information et des gisements de données susceptibles de fournir de nouveaux outils d'identification.

Le projet TRIBU/A³ propose de porter une réflexion collaborative et interdisciplinaire au fil d'un cycle de workshops qui se tiendra tout au long de l'année universitaire 2021-2022, à travers les différents établissements participants.

Prochaines séances :

Séance 2 – L'attribution genrée – 16 février 2022

Séance 3 – Pratiques d'attribution dans le spectacle vivant – 16 mars 2022

Séance 4 – Pratiques d'attribution dans les licences libres – 11 avril 2022

Séance 5 – Pratiques d'attribution scientifique – 18 mai 2022

Séance 6 – Communautés, création et attribution – 8 juin 2022

Séance 7 – Renouveau technique des processus d'attribution – Octobre 2022

Séance 8 – Conclusions, recommandations – Novembre 2022

Veillez à vérifier les dates qui peuvent être soumises à modification, sur le [site web de l'Ecole de droit de Sciences Po](#)

En raison des restrictions sanitaires, cette première séance devra se faire en ligne.

Lien zoom : <https://sciencespo.zoom.us/j/93665673044>